

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 27 juin, à 20h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 21 juin 2024

Etaient présents : ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, LIENARD Nathalie, RENARD Delphine, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis, MARIAGE Anne-Sophie

Absents excusés :

Excusés avec procuration : GRATTEPANACE Jérôme, PAW Bernard

<u>Nombre de membres</u>	En exercice :	21
	Présents :	17
	Excusés avec Procuration :	2
	Absents excusés :	0
	Absents :	2
	Votants :	19

Secrétaire de séance : DANGREAU Pascal

Délibération n° : 2024/25

OBJET : **CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE DEUX CHICANES ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR RUE DU COLONEL GLINEUR.**

Dans le cadre de la sécurisation des routes à Quarouble, deux chicanes provisoires ont été installées avec l'accord du département face au n° 36 ter et au n° 46 rue du colonel Glineur sur la RD 50A.

Aujourd'hui, nous souhaitons rendre ces aménagements définitifs avec un réalisation en dur en lieu et place des poteaux amovibles régulièrement écrasés par les tracteurs.

Pour réaliser ce projet, une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2023. Une dérogation a été demandé et accordée pour le démarrage anticipé des travaux.

Aussi, afin de pouvoir commencer les travaux il convient de conventionner avec le département pour la création des deux chicanes et pour leur entretien ultérieur.

Considérant la proposition de convention du département référencée CONV 24 RD 50A QUAR CHIC 104

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la création de deux chicanes et à leur entretien ultérieur.

**La secrétaire de séance
DANGREAU Pascal**



**Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY**

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

28 JUIN 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

28 JUIN 2024

Le Maire
Jean-Luc DELANNOY

